

PROCES-VERBAL
REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE

MERCREDI 10 DECEMBRE 2014

Convocation :
04/12/2014

Date d'affichage :
15/12/2014

Présents : Christophe DECHERF, Sébastien DEMANEZ, Sandrine VINCENT, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Gabriel DUTREMEE, Annick HONORE, Géraldine PIERLET.

Absente excusée : Martine CHARNELLE MORETTI

Secrétaire de séance : Christophe DECHERF

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président a rappelé l'ordre du jour, détaillé dans la convocation établie et adressée le 4 décembre 2014;

POINT 1 : Remplacement de Madame VAN SPRUNDEL, démissionnaire

Le président indique que le remplacement de Madame Anne-Marie VAN SPRUNDEL constitue une obligation. Madame Martine MORETTI CHARNELLE a été contactée et a accepté de faire partie du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de membre nommé. Le Président fait connaître à l'assemblée présente que, par arrêté du 9 décembre 2014, il a nommé Madame Martine CHARNELLE en qualité de membre du C.C.A.S.

POINT 2 : OPERATION COLIS DE FIN D'ANNEE

Annick HONORE, Géraldine PIERLET et Anne-Marie VAN SPRUNDEL avaient rendu visite à Monsieur GUEDON pour préparer l'opération. Il leur a indiqué qu'il proposerait un colis-type sur le modèle de l'année dernière.

Contact sera repris sous quelques jours par Annick HONORE avec Monsieur GUEDON ;

Jacques DERAIME chargera Jean-Jacques LOUETTE du retrait des colis le samedi 20 décembre 2014 si possible à 9h 30.

Les équipes de distribution seront organisées comme suit :

- Gabriel DUTREMEE et Véronique NICQ
- Sébastien DEMANEZ et Sandrine VINCENT
- Annick HONORE et Sylvain JOURDAIN

– Christophe DECHERF et Géraldine PIERLET
Les coquilles seront distribuées par Sandrine VINCENT, Géraldine PIERLET et Véronique NICQ

Les jacinthes seront préparées par Véronique NICQ et Annick HONORE

POINT 3 : QUESTIONS DIVERSES

ABSENCE DES BENEFICIAIRES DES COLIS

En cas d'absence, un billet sera glissé dans la boîte aux lettres invitant les personnes absentes à retirer leur colis dans un délai de trois jours , soit **au plus tard le 22 décembre 2014** (après avoir pris contact avec la mairie par téléphone au 03.27.61.60.43 ou au 06.32.05.35.86)

REPAS DU C.C.A.S

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé que le repas du C.C.A.S serait offert aux séniors

Il était précisé que :

Le Comité des Fêtes comptera 15 euros par repas (hors boissons) pour la prise en compte des seniors (personnes âgées de 70 ans au 01/01/2014).

Vingt deux repas ont été offerts. Ils représentent une dépense de 330 euros. Contactée par téléphone, le 9 décembre 2014, la Présidente du COMITE DES FETES a indiqué que cette dépense resterait à la charge dudit Comité. Le président remercie le COMITE DES FETES au nom du C.C.A.S. Un courrier de remerciement sera adressé à la présidente de l'association.

PUBLICITE

Madame SOTTIAU (l'OBSERVATEUR) sera prévenue par le président.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.
Le Président, DECHERF Christophe

VINCENT Sandrine DEMANEZ Sébastien JOURDAIN Sylvain NICQ Véronique

DUTREMEE Gabriel HONORE Annick PIERLET Géraldine